



Vlaanderen

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



13101740

BRUXELLES

24 JUN 2013

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/07/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 408.369.901

Dénomination

(en entier) : **Fondation Emmanuel Janssen**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Fondation d'Utilité Publique**Siège : **Allée de la Recherche 60, 1070 Bruxelles**
**Objet de l'acte : Modification de l'article 1 des statuts relatif au but et activités de la
Fondation**

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'administration du 7 février 2013

1. La séance est ouverte à 9h30, sous la présidence de Daniel Janssen.

Le président constate que les membres suivants sont présents:

- Daniel Janssen, Président
- Bridget van Rijckevorsel, Administrateur
- Evelyn du Monceau de Bergendal, Administrateur
- Cyril Janssen, Administrateur

Il est constaté que la majorité des présences requises à l'article 6 des statuts pour les délibérations du conseil est réunie.

2. Le président donne lecture du seul point figurant à l'ordre du jour mentionné dans la convocation annexée au présent procès-verbal, soit la modification de l'objet statutaire de la « Fondation Emmanuel Janssen » en vue de lui assigner un but désintéressé plus large que le but actuel qui a perdu toute utilité dans la mesure où UCB rencontre elle-même les besoins de son personnel.

Il est suggéré de remplacer l'article 1er, alinéa 1er des statuts par la clause suivante :

« la Fondation a la forme de fondation d'utilité publique. Elle a pour but désintéressé tout ce qui est de nature à favoriser les intérêts matériels et moraux des citoyens dans le besoin en Belgique, individuellement ou par des projets à effet général, par le biais d'activités telles des interventions financières, l'octroi de bourses d'études, d'assistance matérielle, cette énumération étant exemplative et non exhaustive. »

La nouvelle définition du but de la « Fondation Emmanuel Janssen » est adoptée à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

La séance est levée à 10h30.

Daniel Janssen
Président